

« L'INCLUSION C'EST AUSSI LA SOCIALISATION : DE LA PRESENCE A LA PARTICIPATION »

En partenariat avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), le Conseil départemental de la Haute-Garonne porte un projet innovant intitulé « *L'inclusion c'est aussi la socialisation : de la présence à la participation* ».

Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projet thématique « *Handicap et perte d'autonomie : innovation sociale par le design* » lancé fin 2018 par la CNSA.

Ce document a pour objectif de vous présenter cette démarche et de **vous expliquer pourquoi et comment nous vous proposons d'y associer votre/vos enfant(s)**.

I/ Qui est à l'origine de ce projet ?

Ce projet est porté par le Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD 31), en partenariat avec un cabinet spécialisé en design social « LES BOLDERS » et la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne (MDPH 31).



Le Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD 31)

Le CD 31 est le chef de file des politiques de solidarité en matière d'autonomie / handicap dans le département. Institution incontournable dans le secteur médico-social, il est l'interlocuteur privilégié de la plupart des structures d'accompagnement et/ou d'accueil des personnes en situation de handicap.

A ce titre, une part importante de son budget est consacré aux politiques et prestations bénéficiant aux personnes en situation de handicap : 191 millions d'Euros (12% des dépenses totales de la collectivité).



Cabinet spécialisé en « design social »

« LES BOLDERS accompagne le Conseil départemental dans la mise en œuvre du projet.

Il dispose d'une expérience pragmatique de plus de 10 ans dans la conduite de projets dans le secteur médico-social ou de la santé au sens large : méthodes et outils de design-anthropologie, de design thinking et de codesign.

Ses activités sont variées : études, conseils, projets de recherche, de design et de conception de produits, d'espaces et de services auprès de nombreux acteurs privés et publics (exemple : Nantes Métropole, la fondation Bon Sauveur, l'Agence Régional de Santé Auvergne Rhône-Alpes...).

Concrètement, qu'entend-on par « design social » ?

Le design social :

- c'est un métier (comme travailler dans l'architecture, la sociologie, la psychologie etc.),
- dont l'objectif est d'innover en imaginant de nouveaux objets, meubles, produits, lieux ou services, utiles sur le plan social : il vise à créer des « innovations sociales ».
- Il met en œuvre des méthodes qui permettent notamment de repenser les espaces, les objets ou encore les services pour qu'ils soient mieux adaptés aux usages et aux besoins des personnes qui les utilisent.
- Comment ? En donnant la parole aux personnes, ce qui permet de les impliquer pleinement, pour construire avec elles des solutions plus efficaces car nées de l'intelligence collective.



La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH 31)

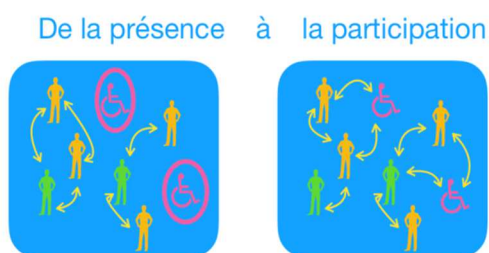
La MDPH 31 accompagne les personnes en situation de handicap (adultes et enfants/familles) du département dans la construction de leur projet de vie. Elle leur permet d'accéder aux droits (aides, allocations, prestations) permettant de compenser le handicap au quotidien.

Le CD 31 assure la tutelle administrative et financière du Groupement d'Intérêt Public (GIP) constitutif de la MDPH 31.

II/ Les objectifs de ce projet

Expérimental et ambitieux, il doit permettre :

- **d'inventer de nouveaux moyens de rencontre et d'échange entre des jeunes en situation de handicap et des jeunes dits « ordinaires » (sans handicap) ;**
- **autour d'activités** de loisirs, culturelles et/ou sportives : le projet devra les définir avec les participants.



Ces activités doivent pouvoir constituer des temps de plaisir/ loisir, tant pour les jeunes en situation de handicap que pour les jeunes « ordinaires ».

Il ne s'agit pas simplement d'être présents, mélangés, mais que chacun participe pleinement aux activités proposées en interagissant : **c'est le sens de l' « inclusion sociale ».**

III/ Pourquoi ce projet ?

Il a pour origine le retour d'expérience des équipes de professionnels de la MDPH 31 :

- les parents d'enfants en situation de handicap « complexe » ont d'importantes difficultés à trouver des activités adaptées et conviviales pour leurs enfants ;
- ces derniers ont souvent peu ou pas de relations amicales avec des jeunes de leur âge, de surcroît sans handicap.

IV/ Avec qui et pour qui ?

Ce projet réunit 3 catégories d' « acteurs ».

1. Des enfants en situation de handicap et leur famille.

18 familles ont accepté de participer au projet. Elles ont toutes été rencontrées (mars-avril 2019) par l'équipe projet afin de connaître les jeunes, leurs goûts et leurs capacités, comprendre leurs attentes, les possibilités et les éventuels freins en lien avec le projet.

Les jeunes (enfants et adolescents) qui participent à ce projet sont âgés de 6 à 16 ans :

- ils présentent des déficiences intellectuelles importantes ;
- et ne maîtrisent pas le langage oral (jeunes en situation de polyhandicap, troubles du spectre autistique, Infirmité Motrice Cérébrale, handicaps rares...).

2. Des professionnels du secteur médico-social

Les jeunes en situation de handicap sont accompagnés dans leur quotidien par des professionnels spécialisés du secteur médico-social. Ces derniers ont une expertise et une connaissance du handicap indispensable dans le cadre de ce projet.

A ce titre, **une quinzaine d'acteurs « ressources » du handicap** (Instituts Médico-Educatif, associations et structures de loisirs spécialisées, services d'aide à domicile...) **ont été rencontrés** (février-mars 2019) pour identifier les opportunités / possibilités et les conditions de réussite du projet.

3. Des enfants sans handicap et leur famille : vos enfants ?

Par définition, sans enfant « ordinaire » (sans handicap) et l'accord de leurs parents, ce projet ne pourra pas être mis en œuvre.

Ainsi, nous sommes à la recherche d'enfants – âgés de 6 à 16 ans – et de famille volontaires pour participer à cette démarche inédite en France.

Cette expérience peut constituer **une expérience riche et enrichissante pour les enfants sans handicap :**

- par la découverte d'autres enfants au parcours de vie différent mais avec qui des « communs » existent véritablement ;
- par la participation et la découverte d'activités de loisirs, culturelles ou sportives nouvelles et originales.

V/ Les prochaines étapes du projet

Les prochaines étapes du projet associeront de manière centrale les enfants (sans handicap) volontaires.

1. Lors de deux ateliers dits de « codesign » les mercredi 12 et 26 juin

Sur la base des premiers retours issus des rencontres avec les familles d'enfant en situation de handicap et les professionnels du secteur médico-social, ces deux ateliers seront **des temps d' « intelligence collective »**.

Ils doivent permettre d'imaginer/ conceptualiser les activités qui seront expérimentées à la rentrée de septembre.

- Ces deux ateliers ont ainsi pour objectifs :

- de partager les représentations autour du handicap et de l' « inclusion sociale » ;
- d'identifier d'une part ce qui fait que l'on va (ou que l'on ne va pas) vers les jeunes en situation de handicap, et d'autre part les motivations à participer à la démarche ;
- de définir les activités les plus intéressantes pour les jeunes participants.

A titre d'exemple, les jeunes en situation de handicap sont particulièrement intéressées par les activités autour de l'eau, des animaux ou encore de la musique.

- d'identifier les lieux les plus appropriés pour le déroulement des activités.

- Ces deux ateliers réuniront :

- les parents des enfants en situation de handicap (ces derniers ne seront pas présents) ;
- des professionnels du secteur médico-social ;
- des jeunes sans handicap et leurs parents (pour les plus jeunes n'étant pas en mesure d'être présent tout seul).

Ces ateliers seront ludiques et créatifs avec par exemple l'utilisation de post-it de couleurs, tableaux... Le designer et les membres de l'équipe projet seront présents pour accompagner les enfants afin de les mettre en confiance et bien leur expliquer le projet.

Concrètement, comment participer ?

Si vos enfants souhaitent participer à ces ateliers (bien préciser la date de l'atelier retenu) ou si vous avez besoin de plus d'informations, nous vous invitons à le faire savoir par mail à Maxime Dollé (maxime.dolle@cd31.fr) d'ici le mercredi 22 mai.

Nous vous remercions de bien vouloir indiquer dans votre mail :

- votre prénom, nom de famille, et si vous serez présent pour accompagner votre enfant,
- vos coordonnées téléphoniques et votre adresse postale,
- le prénom et le nom de votre enfant, son âge, sa classe et son établissement scolaire.

Les ateliers auront lieu les 12 et 26 juin dans les « salons » du Conseil départemental, 1 boulevard de la Marquette à Toulouse (métro Canal du Midi), de 13h30 à 17h.

2. Lors de l'expérimentation des activités à partir du mois de septembre

Grâce à l'implication des participants lors des deux ateliers de « codesign », des activités seront « prototypées » par le partenaire designer.

Elles seront alors proposées aux enfants pour qu'ils les testent. Cette « expérimentation » permettra de valider les activités et/ ou d'en améliorer le contenu.

La participation des enfants sans handicap et de leur famille à cette étape sera sollicitée ultérieurement.